

Luxembourg, le 16 novembre 2021

**Objet : Proposition de déclaration d'obligation générale de l'avenant<sup>1</sup> à l'accord interprofessionnel conclu entre la FEDIL Shipping, d'une part, et les syndicats bénéficiant de la représentativité nationale générale, l'OGB-L et le LCGB, d'autre part. (5916SBE)**

*Saisine : Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire  
(20 octobre 2021)*

## **Avis de la Chambre de Commerce**

La déclaration d'obligation générale de l'avenant à l'accord interprofessionnel du 14 février 2020<sup>2</sup> (ci-après, l'« Avenant ») qui a été conclu, le 7 octobre 2021, entre l'OGB-L et le LCGB d'une part, et FEDIL Shipping<sup>3</sup>, d'autre part, a pour objet de rendre cet avenant obligatoire pour l'ensemble des employeurs et du personnel travaillant sur des navires battant pavillon luxembourgeois.

La déclaration d'obligation générale se fait par règlement grand-ducal, sur base d'une proposition conjointe des deux groupes d'assesseurs de la commission paritaire, les chambres professionnelles demandées en leur avis.

La Chambre de Commerce relève être saisie pour aviser la proposition de déclaration d'obligation générale de l'Avenant précité avec effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, qui correspond à la date d'entrée en vigueur dudit avenant telle que fixée d'un commun accord par les partenaires sociaux.

La Chambre de Commerce n'a pas d'observations particulières à formuler.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de l'Avenant sous avis.

SBE/DJI

---

<sup>1</sup> [Avenant à l'accord interprofessionnel disponible sur le site de la Chambre de Commerce](#)

<sup>2</sup> Il s'agit de l'accord interprofessionnel portant transposition, en droit maritime interne, de la directive UE/2018/131 du 23 janvier 2018 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF).

<sup>3</sup> FEDIL Shipping est une association sectorielle de FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry, qui regroupe les entreprises CLdN roro S.A., Cobelfret S.A., Deme Offshore LU S.A., Euroflag Services S.A. ainsi que Vasco S.A.